

Modalités et organisation du Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES)

1 Procédure de sélection et tarification

Pour accéder au PPES de l'ENM de Villeurbanne, un appel à candidature est mis en ligne sur le site internet de l'ENM au printemps, indiquant notamment les modalités d'admission et les grandes étapes de la procédure de sélection pour chaque spécialité.

Les candidatures doivent être déposées pendant l'été en vue de la sélection qui se déroule en septembre/octobre.

D'une façon générale, les épreuves se composent :

- d'une prestation ou présentation de travaux en rapport avec la discipline dominante, d'une durée de 15 à 20 minutes maximum. Selon la discipline choisie, tout ou partie de ce programme peut être imposé ou soumis à des consignes communiquées aux candidats en amont via le site de l'ENM
- d'une épreuve de culture et formation musicale avec mise en loge préalable, suivie d'un temps de restitution de 15 minutes environ devant le jury. Ce moment doit permettre au candidat de mettre en évidence ses capacités d'écoute, d'analyse, de synthèse ainsi que sa culture artistique.
- d'un entretien individuel avec le jury de 15 minutes environ, portant sur les épreuves, le parcours, les motivations et le projet professionnel du candidat

A l'issue de ces épreuves, l'admission en PPES est décidée par un jury présidé par le directeur de l'ENM ou son représentant, deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement et des représentants du corps enseignant. Au sein du jury, une personne au moins est spécialiste de chacune des disciplines pour lesquelles des candidatures sont présentées.

L'admission en PPES pour les personnes extérieures à l'établissement est subordonnée au dépôt d'une candidature selon les modalités prévues lors des Journées d'Inscription et de Candidatures. Si la candidature est retenue, des épreuves d'admission dont les modalités sont déclinées par départements (discipline dominante, culture et entretien de motivation) se déroulent chaque année en septembre et en octobre. Les candidats ayant déjà validé l'UV dominante d'un Diplôme d'Etudes Musicales dans la discipline présentée ne peuvent se voir proposer par le jury qu'une admission en 3ème année du PPES pour les parcours en 3 ans, une admission en 2ème année pour les parcours en 2 ans (dans la limite des places disponibles).

Les PPES sont soumis à une tarification spécifique et progressive votée par les élus du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM de Villeurbanne, dont les critères prennent notamment en compte l'âge, le lieu de résidence et le Revenu Fiscal de Référence.

2 Formation – Dispositions générales

En sus du programme de formation tel que décliné pour chacune des disciplines et présenté plus loin, de nombreux projets artistiques sont régulièrement mis en place en lien avec la saison de diffusion et avec les nombreux partenaires de l'ENM (CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, CFMI, CNSMDL, lieux de diffusions etc. – voir conventions en annexe).

L'offre d'enseignement individuel et collectif tient compte de la situation scolaire de l'élève afin de lui permettre le cas échéant d'achever des études secondaires dans les conditions les plus favorables à sa pratique. L'établissement s'engage par ailleurs à faciliter l'accès des élèves scolarisés à des solutions d'hébergement.

Dans le cadre de son parcours, l'étudiant s'engage à présenter au moins un concours d'entrée à un établissement d'enseignement supérieur français ou européen. L'étudiant qui capitalise les Unités de Valeurs permettant l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales au cours de sa deuxième (ou éventuellement troisième année lorsque le PPES de sa discipline s'effectue sur trois ans) pourra retirer son diplôme auprès de la Scolarité de l'ENM, selon les modalités qui lui seront communiquées lors de la notification de certification.

Au terme de la formation, une attestation détaillant les enseignements reçus est délivrée à l'étudiant ayant satisfait à l'ensemble des attendus pédagogiques du PPES.

L'ENM s'engage à respecter les obligations prévues à l'article D 759-16 relatives à l'accueil des élèves en provenance d'établissement ayant perdu leur agrément.

L'ENM se réserve à tout moment le droit d'interrompre un parcours de formation de façon temporaire ou définitive sur avis des équipes pédagogique et administrative en cas de manquements graves ou répétés aux consignes en vigueur dans l'établissement, ou d'implication insuffisante dans la formation (assiduité, participation aux projets, travaux attendus...).

Disciplines musicales

Les Parcours Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (PPES) pour l'ensemble des disciplines musicales s'organisent :

- **en deux ans** : pour le Rock & Musiques amplifiées, le Jazz, la Chanson, la Formation Musicale et l'Ecriture
- **en trois ans** : pour l'essentiel du domaine classique à contemporain (bois, cuivres, cordes, polyphoniques, percussions classiques, chant, direction de chœurs, électro-acoustique), les musiques anciennes et traditionnelles

Les enseignements se déclinent autour de **cinq thématiques** :

- discipline principale
- pratique collective
- invention
- culture
- connaissance de l'environnement territorial

Les deux premières thématiques sont explicitées par discipline dans les maquettes pédagogiques jointes. Pour le domaine classique à contemporain, les troisième et quatrième font l'objet d'un descriptif commun (cf. plus bas). Ce descriptif est en revanche établi maquette par maquettes pour les autres esthétiques.

La cinquième thématique regroupe pour toutes les disciplines musicales :

- **Projet personnel** (6h) : le projet personnel repose sur la conception et la mise en œuvre d'un projet artistique présentant une situation d'interaction collective et dénotant un décentrage en termes d'esthétique ou de pratique par rapport à la discipline dominante du parcours (interculturalité, pratiques expérimentales, transversalités artistiques, transmission de savoirs et savoir-faire, travail de recherche et de restitution, etc.). Un volant de 6h d'accompagnement sont attribuées pour aider à la définition et à l'opérationnalisation de ce projet (enseignant référent et/ou personnes ressources). Une réalisation terminale (sous forme de performance ou d'enregistrement) et la rédaction d'un bilan par objectif à partir d'un document cadre doivent être formalisées.
- **Projet territoire** (6h) : le projet territoire doit affirmer l'orientation d'une formation de jeunes artistes engagés dans la Cité, sans exclusion de public ni de territoire. Il aboutit à une réalisation inter-esthétique devant comporter une démarche de médiation, de connaissance du territoire et de rencontre avec les acteurs et publics de lieux culturels. Le projet territoire comprend une démarche de sensibilisation et de présentation pensant l'adéquation entre le contenu et les destinataires. Tout en gardant cette dimension de rencontre/médiation, diverses formes sont imaginables (spectacle, sensibilisation par la pratique, etc.)

- **Connaissance de l'environnement professionnel** : 20h de conférences sont dévolues à la découverte des aspects sociologiques, juridiques, pratiques et administratifs des environnements professionnels de la musique, du théâtre et de façon plus générale du spectacle vivant (intermittence du spectacle, organisation de concerts, pédagogie et enseignement, fonction publiques territoriale, régime associatif...)

LE DOMAINE CLASSIQUE A CONTEMPORAIN

1 Culture

La thématique culture pour chacune des disciplines du domaine classique à contemporain (bois, cuivres, piano, percussions, polyphoniques, FM, écriture, accompagnement, chant, direction de chœur) comprend systématiquement :

- **le cours de 3^e cycle de Formation Musicale (150h)**

Cet enseignement se décline en deux années au cours desquelles plusieurs enjeux sont poursuivis : affiner la maîtrise des outils techniques (notamment du déchiffrement chanté et rythmé ainsi que du relevé), développer la culture musicale au sens large (par une initiation au commentaire d'écoute et la mise en œuvre d'une démarche de recherche), permettre à l'élève de se projeter dans une pratique musicale diversifiée (par la conduite de projets musicaux suscitant tant le geste vocal que le geste instrumental, le travail sur du répertoire écrit que l'improvisation et la composition).

Ces deux années visent à doter les élèves des compétences nécessaires à la poursuite d'une pratique musicale approfondie et autonome.

- **une pratique au choix parmi :**
- **Analyse (140h) :** Le cours d'analyse est en lien avec le cours d'écriture car il permet d'approfondir la compréhension d'une œuvre dans son contexte historique. Cette discipline s'appuie sur l'organologie et l'évolution historique des formes instrumentales.
La pratique de l'analyse s'appuie sur différentes méthodes (analyse harmonique, formelle, rhétorique, paradigmatique, narrative) afin de permettre au musicien de restituer une interprétation construite et autonome. Ce cours intègre également un module de commentaire d'écoute qui fait souvent partie des épreuves d'entrée aux formations supérieures (CEFEDM, Pôle Supérieur etc...)
- **Ecriture (140h) :** L'apprentissage de l'écriture musicale a pour but la formation de l'oreille et la connaissance des styles à travers des réalisations qui s'appuient sur des œuvres du répertoire. Cette discipline réunit à la fois l'harmonie et le contrepoint et enseigne les règles de composition dans le contexte historique des langages étudiés. L'écriture permet également d'aborder l'arrangement et l'instrumentation. Elle répond aussi bien à des besoins pédagogiques de futurs enseignants qu'à des musiciens de domaine hors classique venant enrichir leur formation.
La pratique de l'écriture est recommandée à tous les musiciens, en particulier aux étudiants en PPES d'accompagnement, de direction de chœur, de FM, ainsi qu'à ceux qui se destinent à la composition, la culture musicale et la musicologie.
- **Culture et Médiation (140h) :** Le cours de « culture et médiation » propose une approche pluridisciplinaire de la culture musicale, croisant les approches analytiques, historiques, esthétiques. Le programme de l'année s'appuie sur des thématiques

variées, choisies en fonction des pratiques des élèves : le quatuor à cordes, l'opéra italien, le piano romantique, texte et musique... Au sein de ces grands chapitres, il s'agit de percevoir l'évolution historique des genres et de comprendre l'environnement dans lesquels naissent les œuvres. Surtout, ce cours permet d'apprendre à maîtriser les outils d'analyse qui permettront à chacun de trouver des ressources pour son travail d'interprète ou de composition. Afin de se préparer aux études supérieures, nous abordons aussi la lecture de traités d'époque, le commentaire d'écoute, l'histoire de l'interprétation et de l'organologie. Enfin, une initiation à la médiation est proposée, afin de se doter d'outils pour s'adresser à un public ou animer des ateliers pédagogiques.

2 Pratiques collectives

Les pratiques collectives proposées à l'ensemble des disciplines du domaine classique à contemporain articulent la musique de chambre et l'orchestre.

- **Musique de chambre** (120 à 150 heures réparties sur deux années) : ce cours s'inscrit dans un périmètre très élargi par rapport à ce qui se pratique habituellement dans cette discipline. Le travail y prend des formes multiples et amène l'élève à pratiquer le riche répertoire que nous ont légué des siècles de musique mais également découvrir des dispositifs où les notions d'écriture et d'arrangement, d'instrumentation, de co-élaboration sont centrales. Ces deux entrées permettent des approches de l'acte d'interpréter diversifiées et souvent fécondes dans leur complémentarité.
Le fait que le contenu des études ne se limite pas au seul répertoire autorise l'intégration d'instruments peu (voire pas) présents dans ce type de cours tels que le saxophone, l'accordéon, les percussions, la harpe, la contrebasse...
- **L'accompagnement comme musique d'ensemble** : Le travail du duo est au cœur de cette pratique d'ensemble. Elle s'adresse aux instrumentistes monodiques et aux chanteurs afin d'aborder des pièces de leur répertoire instrumental et vocal (sonates, concertos, mélodies, lied, opéras...), et aux élèves pianistes inscrits en classe d'accompagnement et élèves instrumentistes polyphoniques (pianistes, accordéonistes, guitaristes) en initiation à l'accompagnement. Des binômes sont constitués entre ces groupes d'élèves. D'autres dispositifs sont également envisagés dans le cadre de travaux d'arrangements où les groupes peuvent être élargis au-delà du duo. Cela peut aborder aussi bien des œuvres orchestrales que pour piano seul ou autres, le plus souvent dans une perspective d'accompagnement (extraits d'opéras, de concertos ...)
- **Orchestre** (120 à 240 heures réparties sur trois années) : l'orchestre regroupe l'ensemble des élèves de 3^{ème} cycle, 3^{ème} cycle renforcé et PPES du domaine classique, issus des départements cordes, bois, cuivres et percussions, piano et polyphoniques le cas échéant. Il a lieu deux fois par an sous forme de sessions comprenant une douzaine de séances. L'une des sessions est un format symphonique

d'une cinquantaine d'élèves, l'autre une formation à cordes d'environ 25 élèves. Il peut arriver qu'une des deux sessions forme une harmonie ou une petite formation de type « Mozart », ou à l'inverse intègre un chœur ou des solistes. Il est à noter que pour les élèves du département cordes, il est nécessaire d'effectuer au moins une session par an, pendant toute la durée de leur PPES. Le programme est issu du répertoire allant du classique à la musique contemporaine. A chaque fois, les sessions sont ponctuées par deux ou trois concerts inscrits dans la saison culturelle de l'ENM.

3 Initiation à l'accompagnement

Cette formation (96h réparties sur deux années) s'adresse aux pianistes et instrumentistes polyphoniques (accordéonistes, guitaristes). Elle comprend le travail des répertoires des différentes familles instrumentales et vocales.

Pour les pianistes, est également abordé l'accompagnement d'œuvres orchestrales déjà réduites, et pour les accordéonistes et guitaristes, l'adaptation et l'arrangement de parties d'accompagnement pour leur instrument.

Elle comprend également la pratique du **déchiffrage** et des mises en situations diverses (instrument, chant et danse).

Des **stages** dans des disciplines variées sont organisés dans les classes instrumentales, vocales et chorégraphiques en partenariat avec les enseignants et accompagnateurs de ces disciplines. Ils consistent à assister et accompagner différents cours (plutôt cycle 1 et 2) en présence du ou des enseignants sur une période courte et sur 3 à 4 séances. La première séance s'effectuera plutôt en situation de déchiffrage. Ce travail pourra ou non aboutir à une prestation publique.

D'autres champs esthétiques sont également abordés : une initiation à la **basse chiffrée au clavecin** et une initiation à **l'accompagnement chanson**.